

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1796

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Saint-Priest, de lots dans un immeuble en copropriété, situés 20 rue Mozart

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1796**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Priest

Objet : Développement urbain - Cession, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville de Saint-Priest, de lots dans un immeuble en copropriété, situés 20 rue Mozart

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

L'opération du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint-Priest centre-ville Bellevue fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte de la cession

Par courrier du 29 mars 2023, la Ville de Saint-Priest a sollicité la Métropole de Lyon afin qu'une procédure de préemption soit engagée au profit de la Ville, à l'occasion de la vente de 2 lots de copropriété à Saint-Priest, conformément aux objectifs fixés par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme.

Dans le cadre du NPNRU sur le centre-ville, et notamment dans le cadre du dispositif complémentaire d'échange de logements mis en place par la Ville pour les propriétaires concernés par la démolition ou la restructuration de leur bien, la Ville de Saint-Priest s'engage à racheter les biens concernés et à en préfinancer l'acquisition.

Par arrêté n° 2023-04-05-R-0287 du 5 avril 2023, la Métropole a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de 2 lots situés dans un ensemble immobilier situé 20 rue Mozart à Saint-Priest appartenant à madame Chloé Sauvage.

Le prix de 119 000 €, dont une commission d'agence de 7 140 €, n'a pas été accepté par la Métropole qui a proposé celui de 109 000 €, dont une commission d'agence de 7 140 €.

Par courrier du 13 avril 2023, le vendeur a accepté l'offre formulée par la Métropole.

II - Désignation des biens cédés

Les biens dont il s'agit sont constitués :

- d'un appartement de type 4, situé dans un ensemble immobilier, formant le lot n° 393, d'une superficie de 65,70 m² avec les 40/9 864 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot,
- d'une cave formant le lot n° 387, avec les 12/9 864 de la propriété du sol et des parties communes générales attachées à ce lot,
- le tout bâti sur terrain propre cadastré DI 184, DI 191, DI 304, DI 306, DI 314, DI 315, d'une superficie totale de 16 043 m², situé 20 rue Mozart à Saint-Priest, biens cédés libres de toute occupation.

III - Conditions de la cession

Les biens ont été préemptés pour le compte de la Ville de Saint-Priest qui s'engage à en préfinancer l'acquisition, dans le cadre du NPNRU de Saint-Priest centre-Bellevue.

Aux termes de la promesse d'achat, la Ville de Saint-Priest, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter à la Métropole ces biens, cédés libres de toute occupation, au prix de 109 000 € dont une commission d'agence de 7 140 €, conformément aux termes de l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et à lui rembourser les frais inhérents à cette acquisition, y compris contentieux.

La Ville de Saint-Priest aura la jouissance du bien à compter du jour où la Métropole en aura, elle-même, la jouissance ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 23 mars 2023, joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, pour un montant de 109 000 € dont une commission d'agence de 7 140 € à la Ville de Saint-Priest, d'un appartement de type 4 et d'une cave formant respectivement les lots n° 393 et n° 387, d'un ensemble immobilier en copropriété situé 20 rue Mozart à Saint-Priest, dans le cadre du NPNRU du centre-ville.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07-Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 68 000 000 € en dépenses et 68 069 000 € en recettes sur l'opération n° 0P07O7862.

4° - La somme à encaisser ainsi que tous les frais inhérents à cette cession seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 458200, pour un montant de 109 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-306870-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
